



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de succession

Question écrite n° 13738

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du taux élevé des droits de succession des exploitations agricoles et viticoles, qui oblige très souvent les héritiers à aliéner une partie de la propriété pour assurer le paiement des droits de succession, au risque de compromettre l'avenir économique de l'exploitation ainsi amputée, voire morcelée. Il lui demande ce qu'il pense de cette situation et quelles mesures peuvent être envisagées pour l'améliorer.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13738

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1722

Question retirée le : 14 avril 2003 (Retrait à l'initiative de l'auteur)